N° 1226. MERCREDI 27 DÉCEMBRE 1865 10me année

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 » francs par an. » » 14 » six mois. » » 7 50 » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. Laffite, Bullier et Cie, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. Havas, Laffite Bullier et Cie pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 26 décembre 1865.

BULLETIN.

Le *Moniteur* a publié dimanche l'exposé financier présenté à l'Empereur par M. le ministre des finances. Nous donnons plus loin l'analyse de ce document que les journaux de Paris apprécient, chacun à son point de vue. Nous croyons intéressant de faire quelques citations :

Le rapport de M. Fould à l'Empereur produira, fait observer le *Constitutionnel*, une profonde impression sur l'opinion publique. « Les traits les plus saillants du rapport, que nous ne faisons qu'indiquer aujourd'hui, ajoute M. Vitu, sont l'equilibre des budgets, l'acquittement des dépenses extraordinaires au moyen des dépenses ordinaires, le rétablissement de l'amortissement en même temps que son organisation sur de nouvelles bases. »

Le *Journal des Débats* ne demande pas mieux que de croire à l'exactitude parfaite du tableau séduisant tracé par M. Fould : « bien que les calculs les plus justes en apparence ne soient pas toujours exempts d'illusion, et c'est sans doute en ce sens qu'on a pu dire que les chiffres eux-mêmes avaient quelquefois leur poésie. »

La *France* s'exprime ainsi :

« Un premier pas est fait vers le désarmement, et l'exemple en est donné par la France glorieuse et satisfaite, dégagée de toute ambition conquérante et de toute idée d'expéditions lointaines. Une première épreuve se fait des grands principes de simplification et de décentralisation administrative qui naissent des progrès de la liberté économique et de la liberté civile.

« Etablie sur ces importantes réformes, la situation financière se présente dans des conditions excellentes et l'opinion publique sera vivement frappée des résultats que l'exposé de M. Fould met en lumière, avec cette clarté et cette précision qui distinguent tous les rapports do l'éminent ministre. »

Le *Monde*, en constatant les promesses faites par M. le ministre des finances, rappelle le singulier rôle joué par la Caisse d'amortissement :

« Depuis plusieurs années, dit-il, une somme de 150 à 200 millions figurait au budget ordinaire sous le pseudonyme de caisse d'amortissement. Cette caisse jouait là un rôle indigne d'une caisse sérieuse, elle était une sorte de fidéicommis qui servait à couvrir par-ci par-là les déficits des différents services. C'était dangereux parceque cela trompait sur la véritable intention. Nous aurons désormais un amortissement qui amortira ; du moins M. le ministre des finances nous le promet. Nous croyons que cette promesse est sincère. Est-elle réalisable? »

La formation d'un nouveau cabinet rencontre, en Italie, de sérieuses difficultés. Sur ce sujet l'*Opinione* s'exprime ainsi :

« Il est triste de voir les hommes qui désigne leur position à la Chambre et dans le pays, refuser la responsabilité du pouvoir dans les circonstances actuelles. On dit que le général Brignone ne veut pas entrer au cabinet. On parle de Lamarmora aux affaires étrangères, de Chiaves a l'intérieur, de Lanza aux finances et de Jacini aux travaux publics. D'autres listes circulent, mais il n'y a pas encore de combinaison définitive. »

La même feuille annonce qu'un grand nombre de députés et de sénateurs ont quitté Florence à l'occasion des fêtes de Noël.

Enfin, une dépêche, datée de Florence le 24 au soir, affirme que le cabinet n'est pas encore constitué.

Les choses ne vont guère mieux en Grèce. Là non plus on ne peut parvenir a former un ministère. « Ces changements multipliés, dit un journal, ne font que perpétuer le malaise dont le pays se plaint à bon droit. »

On a des avis de Melbourne (Australie) du 25 novembre. Le Conseil législatif avait rejeté les tarifs proposés. Les ministres refusent de reconnaître à la reine le droit de rappeler le gouverneur. Le parlement australien est prorogé.

Le Congrès de Washington a adopté la résolution concernant l'admission des représentants du Sud, après en avoir notablement modifié la forme.

J. REBOUX.

Voici l'analyse du rapport de M. le ministre des finances :

Avant d'exposer les éléments des projets des budgets ordinaire et extraordinaire de 1867, soumis, en ce moment, au Conseil d'Etat, le ministre croit devoir faire connaître :

La situation de l'exercice 1864 qui est arrivée à l'époque de sa clôture, celle de l'exercice de 1865 ; [illegible] aperçu du budget rectificatif de 1866.

En ce qui concerne 1864, M. Fould fait observer que par suite de la nouvelle législation sur les sucres, cet exercice a vu ses ressources réduites de 34 millions : « A cette somme s'ajoutent 3,700,000 fr. résultant d'une moins value dans le produit des impôts indirects et 8 millions environ de réduction dans les annulations. Evalué à 40 millions, leur montant n'est en ce moment que de 32. Il faut encore porter au compte du découvert de 1864 une somme de 4,800,000 fr. provenant de terrains domaniaux qui sont restés invendus ou qui ne seront payés que dans les années suivantes; mais cette somme devant être nécessairement recouvrée plus tard, ne saurait être considérée comme une perte. « Le déficit de 1864, tel qu'il se présente en ce moment, est d'environ 50 millions. Ce chiffre, toutefois, pourra être réduit lors du règlement définitif de l'exercice. »

Quant à l'exercice 1865, malgré une perte de 2,542,000 fr. que le Trésor a eu à supporter sur la réalisation des rentes mexicaines et le supplément de crédit qui sera demandé par le ministère de la marine, il y a lieu d'espérer qu'il se soldera en équilibre :

« En effet, poursuit le ministre, le produit des droits sur les sucres dépassera la somme de 103 millions prévue au budget, et tout fait présumer que les autres impôts et revenus sur lesquels il ne reste plus à connaître que le résultat du mois de décembre, atteindront les évaluations du budget rectifié. Les premiers mois de l'année ne nous avaient pas permis de compter sur un état de choses aussi satisfaisant ; nous avions constaté une réduction notable dans les rentrées du Trésor, mais la reprise des affaires a exercé, dans ces derniers temps, une influence très favorable sur les revenus publics. »

M. Fould n'est pas encore en situation à l'époque où nous sommes d'envoyer au conseil d'Etat le budget rectificatif de l'exercice 1866; il estime cependant d'après les éléments qu'il a pu réunir, que les ressources dépasseront les charges et permettront d'allouer une somme de quelque importance au ministère des travaux publics pour hâter l'achèvement des entreprises commencées.

Passant à l'exposé du budget ordinaire de 1867, M. le ministre fait observer que divers changements donnent au projet de ce budget un caractère particulier : « Le principal consiste dans la suppression opérée dans les recettes et les dépenses des fonds de l'amortissement et dans la reorganisation de cette institution. » Ici, le rapport entre dans une série de considérations tendant à établir que, grâce à d'heureuses modifications, l'amortissement dont l'action n'était plus que purement nominale, va être rappelé à sa destination primitive. Les réductions de diverses dépenses portant sur divers départements ministériels, auront facilité la réorganisation de cette institution ; le chiffre définitif de ces économies doit être évalué à 26,500,000 francs :

« En résumé du projet de Budget de 1867 ressortent ces trois points importants:

« Suppression en recette et en dépense des fonds de l'amortissement ;

« Création d'une nouvelle Caisse d'amortissement.

« Enfin, économies réalisées sur les divers départements ministériels. »

Le Corps législatif va se trouver appelé à discuter la loi concernant la réorganisation de l'amortissement : « Si elle reçoit un accueil favorable, elle permettra de solder le budget ordinaire de 1867 par un excedant de 92,700,000 fr. dont 2,700,000 fr. seront conserves pour en assurer l'equilibre, et 90 millions seraient transportés au budget extraordinaire pour remplacer les fonds de l'amortissement qui y figurent encore en 1866, et forment la dotation principale des travaux publics commencés. »

Voici en quels termes s'exprime le rapport sur le budget extraordinaire de 1867 :

« La somme de 90 millions provenant de l'excédant régulier du budget ordinaire, constitue l'élement le plus important du budget extraordinaire de 1867. A cette somme s'ajoutent, 25 millions, montant de l'indemnité annuelle du Mexique ; 16,666,666 fr., pour le deuxième versement à faire par la *société algérienne* ; et enfin quelques autres produits [illegible] sommes forment un total de 135,996,666 francs. « Quant aux depenses, elles atteignent le chiffre de 133,556,201 fr. et sont inferieures de plus de 16 millions à celles inscrites au budget extraordinaire de 1866. » Suit un tableau indiquant de quelle manière ces sommes se repartissent.

Le dernier chapitre du rapport concerne la dette flottante. A la date du 1er janvier dernier, elle s'élevait à 808 millions; elle est aujourd'hui réduite à 772 millions ; « Ce chiffre dépasse de 69 millions, celui des anciens découverts du Trésor qui, en y comprenant l'exercice 1864, s'élèvent à 703 millions. La raison de cette difference est que la dette flottante ne supporte pas seulement la charge des découverts, mais qu'elle fournit les ressources nécessaires pour entretenir en France, aux colonies et partout où nous avons des corps de troupes, les encaisses destinées à assurer le service. »

M. le ministre des finances termine en signalant à Sa Majeste le developpement de plus en plus considerable de notre activité commerciale et qui « grâce à une politique sage et pacifique ne peut que s'accroître encore, multipliant nos ressources et ajoutant à notre prosperite de nouveaux elements de richesse »

NOUVELLES DE BELGIQUE.

On écrit de Bruxelles :

« Le ministre des finances a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi qui fixe à 3,300,000 francs le chiffre de la liste civile pendant la durée du règne de Léopold II, et qui alloue à la liste civile un crédit extraordinaire de 700,000 francs, pour frais de réparation et d'ameublement des habitations royales.

» La Chambre a voté le projet de loi, sans débat et à l'unanimité, sauf la voix d'un député de Verviers, M. Grosfils. Au Senat, le projet de loi relatif à la liste civile a été également déposé aujourd'hui, et adopté à l'unanimité, par acclamation.

» Après avoir accordé une série de credits provisoires destinés aux divers départements ministeriels, et voté la loi qui fixe à 10,000 hommes le contingent de l'armée pour 1866, la Chambre des représentants s'est ajournée au 16 janvier 1866.

» L'avénement au trône de Léopold II va être notifié, suivant l'usage, aux différentes cours par des envoyés extraordinaires, notification à laquelle il sera répondu par l'envoi d'ambassadeurs. On croit que c'est le prince de Ligne, président du Sénat belge, qui sera chargé de la notification auprès de la cour des Tuileries.

« Le maintien de M. le baron Beyens à la légation de Paris paraît certain.

» Une fâcheuse affaire, qui a fait sensation il y a deux mois, s'est dénouée vendredi devant la cour militaire. Il s'agit des sévices exercés sur M. Verhulst, rédacteur du *Nouvelliste de Gand*, par des officiers. La Cour se composait de quatre officiers généraux et supérieurs, sous la présidence d'un conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles.

» M. Verhulst, entendu comme témoin, a déclaré que lorsqu'il reçut la visite des cinq officiers inculpés, il leur offrit de rectifier les articles dont ils se plaignaient. A cette offre, l'un des agresseurs ne répondit qu'en lui donnant un soufflet et en disant : « Mettez cela dans votre journal. » Puis d'autres firent pleuvoir sur lui des coups de poing et de clef; il ne fut sauvé que par l'arrivée de sa servante et de ses ouvriers.

» Les inculpés ont présenté les faits sous un autre jour ; d'après eux, le rédacteur du *Nouvelliste* avait promis de rectifier les articles diffamatoires qu'il avait publiés contre l'un d'eux, mais il ne tint pas cette promesse et publia de nouvelles injures contre ceux-là mêmes à qui il avait promis reparation. C'est alors que les prévenus ont été lui demander des explications.

» A la suite d'un démenti grossier échappé à M. Verhulst, il reçut un soufflet ; il saisit alors un fauteuil pour frapper les officiers, et c'est en repoussant cette agression que les inculpés ont contusionné M. Verhulst. L'un des officiers, parlant en son nom et au nom de ses camarades, a protesté énergiquement contre ceux qui les accusent de vouloir porter atteinte aux libertés du pays. [illegible] tution.

» Les débats n'ont jeté que peu de lumière sur ces contradictions dont l'auditeur militaire a laissé le bénéfice aux inculpés. Il n'a requis à leur charge qu'une répression peu sevère.

» De son côté, le défenseur M. Orts, l'un des membres les plus éloquents de la gauche, s'est borné à plaider les circonstances atténuantes.

» La Cour, après une heure de délibération, a prononcé l'acquittement du lieutenant Gréslilon et du sous-lieutenant Laroière, les faits à leur charge n'étant pas suffisamment établis, et condamné, vu les circonstances très-attenuantes de la cause, les majors Glaesener et Brouta et le capitaine Puls à dix jours d'emprisonnement et aux 3/5 des frais.

» Le roi vient de signer un arrêté qui confère à son fils le comte de Hainaut, âgé de cinq ans, le titre de duc Brabant qui appartient à l'héritier présomptif du trône. »

Nous extrayons d'une lettre de Florence les détails ci-après sur le vote qui a précédé la démission collective des ministres :

« La crise s'est déclarée soudainement et elle est grave. L'ordre du jour portait le vote provisoire du bilan 1866 pour trois mois. Le député Nisco avait demandé à interpeller le ministre des finances relativement à un décret dont celui-ci demandait la mise à exécution presque immédiate. Ce décret confie à la banque italienne le service des trésoreries.

» On a vu de suite que de cette question incidente la Chambre voulait faire une question de cabinet et M. Sella a mis ses adversaires en demeure de se prononcer pour ou contre le ministère. Bien des paroles vives ont été échangées. Enfin M Crispi, parlant avec assez de violence sur les bancs de la gauche, à déclaré qu'on s'étonnait que les journaux officieux aient depuis quelques jours l'air de menacer le Parlement d'une dissolution.

» Tous les ministres étaient à leurs bancs, le général LaMarmora, président, du conseil s'est levé et a dit avec animation : « Je puis certifier à la Chambre que jusqu'à présent il n'a pas été question de renvoyer les deputés et d'en appeler au pays pour composer une nouvelle legislature, mais si cette mesure était reconnue nécessaire, je puis donner l'assurance que le ministère actuel en aurait le courage. »

» Là-dessus éclate une véritable tempête. Des cris parmi lesquels je crois avoir entendu *fuori*, dehors ! Les députés descendent de leurs bancs. Les uns s'exclament, les autres interpellent les ministres, le président secoue violemment sa sonnette, il se couvre et enfonce violemment son chapeau des deux mains ; il finit par quitter son siége et venir dans l'hémicycle. Enfin le calme finit par se rétablir à demi. Le ministre président restait à son siége, tordant sa moustache, regardant la Chambre avec assurance ; il s'est levé et a fait signe qu'il voulait encore parler « Je suis très fâché, a-t-il dit, que mes paroles aient excité tant de tumulte. Quand j'ai dit que le ministère aurait le courage de dissoudre la Chambre, j'ai entendu dire qu'il le ferait *constitutionnellement*. »

» Nouveau tumulte, nouvelles tirades ; le général ajoute : « Ceux qui me connaissent et qui ont siégé avec moi dans les autres chambres et dans d'autres ministères connaissent mon attachement aux institutions constitutionnelles ; ils ne doutent pas de mon libéralisme. Ils savent que je ne suis pas l'homme des coups d'Etat ; je suis plutôt l'homme qui SAURAIT les empêcher de quelque part qu'ils puissent venir. »

« Cependant, il est désormais incontestable que le ministère et la Chambre ne peuvent plus marcher ensemble. Lequel des deux cédera à l'autre ; le premier probablement, mais il est possible que la Chambre n'en soit pas moins renvoyée un peu plus tard »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'*Agence Havas* nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Pointe-de-Galles, [illegible] décembre.

Des avis de Shanghaï, du 25 décembre, portent que le parti hostile aux étrangers intrigue très activement à Pékin. — Les nouvelles du Japon apprennent que le Mikado a refusé d'ouvrir les ports. Les ministres étrangers en ont référé à leurs gouvernements et les flottes sont retournées à Yokohama.

Florence, 24 décembre, soir.

Le ministère n'est pas encore constitué.

Voici les résultats connus des élections partielles qui ont eu lieu aujourd'hui.

Orema : M. Martini a été élu par 481 voix.

Molfetta : M. Raeli, ex-secrétaire général de l'instruction publique sous M. Natoli, a été élu par 467 voix.

Naples : M. Pœrio (libéral modéré) a obtenu 217 voix et M. Fioretti (gauche) 48. Il y aur ballotage.

Brivio: M. Molinari (gauche) 92 voix. M. Finzi (libéral modéré) 87. Il y aura ballottage.

Pistoia ; M. Civinini (gauche), directeur du *Diritto*, a été élu par 226 voix contre 170 données à M. Camici (libéral modéré.)

Salo: M Cantoni (libéral modéré) a été élu par 253 voix contre 143 données à M. Conforti.

Monte-Calvino: M. Petrone (libéral modéré) a été élu par 194 voix contre 171 données à M. Mazziotti.

CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 25 décembre.

Paris a pris sa physionomie de circonstance. Tous les magasins sont magnifiquement disposés pour les fêtes de l'année qui va commencer dans quelques jours. De la Bastille à la Madeleine une double rangée de boutiques provisoires s'élèvent pour former le plus curieux bazar qui puisse se voir. Les deux immenses lignes du boulevard du centre de la capitale sont devenues presque un seul magasin où sont réunis les produits d'une multitude d'industries toutes plus intéressantes les unes que les autres. Il y a là de curieuses études à faire et bien qu'il ne s'agisse que de jouets d'enfants, on est vraiment émerveillé de l'intelligence, de l'adresse que déploient nos ouvriers pour exécuter tous ces riens destinés à vivre seulement quelques jours.

On voit qu'ils savent profiter des progrès et des découvertes de la science,